



## Communiqué de presse

Saint-Denis, le 27 mars 2018

### Dengue à La Réunion : activation du niveau 3 du dispositif ORSEC et mobilisation de tous les acteurs

---

Ce mardi 27 mars 2018, le préfet de La Réunion, en concertation avec le directeur général de ARS Océan Indien, a décidé d'activer le **niveau 3** du dispositif spécifique ORSEC de lutte contre les arboviroses : « **Épidémie de faible intensité** ». C'est dans ce cadre que l'ensemble des partenaires institutionnels ont été conviés lors d'un Groupement d'Intérêt Public - Lutte Anti-Vectorielle (GIPLAV), afin de mobiliser et coordonner des moyens importants pour contenir le développement de l'épidémie sur l'ensemble du territoire.

#### Situation épidémiologique au 27 mars 2018

Au cours de la semaine dernière (du 19 au 25 mars), 154 cas de dengue ont été confirmés, portant à 588 le nombre total de cas autochtones signalés en 2018. L'épidémie de dengue en cours se poursuit dans l'Ouest et s'étend au sud :

- **Dans l'ouest**  
Saint-Paul, Gare routière et Etang (35 cas), Bois de Nèfles et La Plaine (29 cas), La Possession (11 cas), Le Port (3 cas), Saint-Gilles-les-Bains (29 cas), Saint-Gilles-les-Hauts (4 cas), La Saline (3 cas), Saint-Leu (5 cas).
- **Dans le sud**  
Saint-Pierre (8 cas), Ravine des Cabris, Bois d'Olives (6 cas)

Au total depuis le début de l'année 2017, ont été confirmés : **682 cas autochtones**, donnant lieu à 29 hospitalisations (17 en 2018 et 12 en 2017) et **9 cas importés**.

Parmi les 682 cas confirmés depuis 2017, **52 cas (8%)** sont des enfants de moins de 15 ans et **103 cas (15%)**, sont âgés de 65 ans ou plus.

Compte tenu de la densité de moustiques vecteurs et des conditions météorologiques actuelles cette épidémie pourrait continuer à s'intensifier dans les semaines à venir.

La sensibilisation et la mobilisation active de l'ensemble de la population, mais également des collectivités locales est nécessaire pour parvenir à maîtriser l'épidémie.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974



## Niveau 3 : « Épidémie de faible intensité »

Ce 27 mars 2018, le préfet de La Réunion, en concertation avec le directeur général de l'ARS océan Indien (ARS OI), a décidé d'activer le niveau 3 du dispositif spécifique ORSEC de lutte contre les arboviroses.

Le niveau d'alerte 3 correspond à une « Épidémie de faible intensité ». Il prévoit de limiter la propagation géographique de l'épidémie par la mise en œuvre d'une **coordination renforcée** des acteurs de la lutte contre les moustiques, le recours à des **moyens supplémentaires** dans les zones de circulation et le maintien des interventions sur les cas isolés.

Il fait appel à la mobilisation des collectivités locales, et particulièrement des communes et intercommunalités, au regard de leurs missions de salubrité publique et de prévention auprès de la population ; il permet de recentrer les actions de l'ARS sur l'adaptation de la stratégie de lutte, la programmation des actions de terrain, et l'intervention globale sur les zones de forte circulation et les cas isolés. Il s'appuie également sur d'autres partenaires comme les services du SDIS, la Croix Rouge et un ensemble d'associations impliquées dans la lutte contre les moustiques et les maladies vectorielles

### Renforcement de la mobilisation des acteurs : réunion du GIP-LAV le 27 mars 2018

A l'occasion de cette réunion du comité d'administration du GIP-LAV, le préfet de La Réunion et le directeur général de l'ARS OI ont rappelé la nécessité d'une mobilisation collective et coordonnée pour éviter une diffusion du virus à l'ensemble de l'île :

- **Le renforcement des effectifs du service de lutte anti-vectorielle de l'ARS OI** : recrutement de 29 agents et renforcement de l'encadrement afin d'appuyer la coordination locale des interventions des différents partenaires.
- **La mobilisation du SDIS** : 40 pompiers volontaires en appui aux opérations de désinsectisation sur le secteur Ouest.
- **Le renforcement des actions de salubrité publique de niveaux communal et intercommunal dans les zones de circulation virale** :
  - Les communes doivent veiller, en lien avec l'intercommunalité, à l'augmentation de la collecte des déchets dans les zones touchées par l'épidémie et à l'élimination systématique des dépôts sauvages et autres gîtes productifs.
  - Afin de maintenir les capacités d'interventions des communes, le préfet a décidé exceptionnellement, de constituer une enveloppe de **400 parcours emploi compétences (PEC)** pour remplacer les contrats aidés arrivant à échéance. Ils bénéficieront d'une aide complémentaire de l'ARS OI, et d'un renforcement du financement Etat, portant le taux de prise en charge à 70% pour diminuer le reste à charge des communes.
  - Pour renforcer les actions ciblées sur les principaux foyers actifs, une réserve complémentaire de 200 parcours emploi compétences (PEC) pourra être mobilisée par les communes, sur ciblage et soutien financier de la préfecture et de l'ARS.
- **Le contrôle hebdomadaire et la suppression des gîtes larvaires dans l'enceinte des bâtiments communaux, crèches, écoles, collèges, lycées, sous la responsabilité des collectivités locales.**
- **Un plan de communication assurant l'information et la mobilisation de la population sur les gestes de prévention.**

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



## Recommandations à la population

Il est rappelé à tous l'importance de mettre en œuvre les gestes de prévention, en particulier les habitants des zones touchées :

- Eliminer les récipients en eau autour de son habitation ;
- Eliminer les déchets pouvant générer des gîtes larvaires ;
- Se protéger des piqûres de moustiques ;
- Consulter impérativement son médecin, en cas d'apparition de symptômes de la maladie (apparition brutale de fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires, éruptions cutanées, nausées, vomissements, saignements ou fatigue) et continuer à se protéger des piqûres de moustiques.

***Cette lutte collective est le moyen le plus efficace  
pour endiguer l'épidémie.***

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

